

## Violences dans une école : l'Education Nationale recueille de nouveaux témoignages défavorables à l'ATSEM

Amélie Bonté

2-3 minutes

---

De nouveaux témoignages défavorables à l'encontre d'une ATSEM d'une école des Trois Pierres (730 habitants environ) près du Havre. Vous avez suivi cette affaire sur France Bleu Normandie : des parents d'élèves avaient porté plainte contre une ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) de l'école de Trois Pierres. Les plaintes avaient été classées sans suite mais France Bleu Normandie [vous avez révélé de nouveaux témoignages il y a deux mois](#), **des anciens élèves qui accusaient aussi cette ATSEM de violences**. Aujourd'hui, le parquet du Havre est de nouveau en train d'examiner l'affaire car **l'Education Nationale lui a transmis les conclusions de son enquête administrative** au sein de l'école. Une enquête **qui révèle là aussi, des témoignages défavorables**.

L'école de la commune est sous la responsabilité de l'Education Nationale mais l'ATSEM est employée par la municipalité. Le directeur académique a donc transmis les conclusions de cette enquête administrative à la maire puis au parquet du Havre. **Le procureur de la République confirme que ces éléments sont à l'étude actuellement**.

ECOUTEZ Olivier Wambecke, le directeur académique de Seine-Maritime

**Une douzaine d'enseignants** ayant exercés à diverses périodes dans cette école ont été **interrogés** par deux inspecteurs de l'Education Nationale. D'après Olivier Wambecke le directeur académique de Seine-Maritime : "**\_Des témoignages concordants, d'enseignants sur différentes périodes témoignent d'\_un comportement qui ne me paraît pas propice à la garantie de la**

***sécurité affective, morale, psychologique et même parfois physique des élèves.***" Le directeur académique confirme que l'Education Nationale avait déjà été saisie auparavant. : "*Dans le passé, ça a déjà fait l'objet d'échanges entre l'inspecteur de circonscription et la mairie*".

De leur côté, les parents d'élèves dont les plaintes avaient été classées sans suite se sont constituées partie civile auprès de la chambre de l'instruction.